

même honneur (8); M. de Frontenac fut nommé gouverneur de toute la Nouvelle-France au commencement d'avril 1672. Il s'empessa, une fois installé à Québec, de donner à l'abbé du Fénélon une marque de l'estime qu'il lui portait.

(A continuer.)

H. V.

HISTOIRE DU CANADA. (1)

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, A L'UNIVERSITÉ-LAVAL.

XXXV.

(Suite.)

Pendant l'hiver de 1652-53, il se passa un petit incident qui touche aux coutumes des nations sauvages. Ces peuples avaient une espèce de droit international dont les prescriptions, pour n'être pas confiées au papier, n'en étaient pas moins fidèlement observées; de même que les droits respectifs des individus étaient réglés par un petit nombre de conventions et de coutumes, de même les rapports de tribus et d'individus à tribus étaient aussi réglés par les lois coutumières.

Deux Français s'étaient introduits dans une cabane d'Algonquins et en avaient enlevé une robe de castor. Ceux-ci, à leur retour, s'étant aperçus du larcin et ayant remarqué les indices certains qui leur faisaient voir que le dommage avait été causé par des Français, allèrent tout simplement, et sans demander justice à personne, se placer sur le grand chemin, et attaquèrent les deux premiers Français qu'ils rencontrèrent et les dépouillèrent jusqu'à concurrence de la valeur approximative d'une robe de castor.

Les officiers français firent venir les sauvages et leur firent observer que ceux qu'ils avaient ainsi dépouillés n'étaient point les coupables, et que leur action était un acte d'injustice commis par eux contre des innocents; mais ceux-ci répondirent que c'était l'affaire des autorités françaises de faire rechercher le coupable et de le forcer à indemniser ceux qui avaient été lésés; que, pour eux, ils avaient le droit, en vertu des coutumes sauvages, de se récupérer aux dépens du premier venu, membre de la nation à laquelle appartenait ce même coupable.

Cependant le gouverneur ne voulant pas laisser cette coutume prendre force de loi, dans l'ajustement des contestations qui pourraient s'élever entre Français et Sauvages, fit remettre les effets enlevés aux deux Français par les Algonquins, en même temps que, d'autre part, il faisait amplement indemniser ceux-ci de la perte de leur robe de castor et punir les délinquants.

En mai, 1653, un parti de 500 Iroquois qui rôdait dans le voisinage de Trois-Rivières s'empara de la personne du sieur François Crevier de la Mèlée, qui fut bientôt cependant mis en liberté. Ce nom de Crevier de la Mèlée mérite une mention spéciale. Une sœur de ce même M. de la Mèlée épousa le sieur Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières et fut la mère de cette nombreuse famille des Boucher, oubliée plus tard, et dont les membres prirent les noms de divers fiefs, Boucher de Boucherville, Boucher de La Boquerie, Boucher de Labryère, Boucher de Niverville. Le sieur Christophe Crevier, père de François Crevier, laissa lui-même plusieurs enfants qui prirent aussi les noms de concessions faites à leur famille; Crevier de Saint François; Crevier Duvernay, ancêtre de feu M. Ludger Duvernay, si connu dans le pays; Crevier de Bellerive, ancêtre de M. le Grand Vicaire Crevier.

Au mois d'août, une autre nombreuse bande d'Iroquois vint dans les environs de Trois-Rivières, dans l'intention de surprendre le

fort et de tout mettre à feu et à sang. Le plan de campagne formé par les chefs en cette circonstance montre bien à quel degré de ruse les Iroquois étaient arrivés dans le genre de guerre qu'ils avaient adopté. C'était le temps où l'on faisait, dans les îles de l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, la récolte du maïs; un seul canot iroquois était chargé d'aller parcourir les chenaux pour surprendre quelque femme ou quelque homme et s'en emparer: ce canot devait passer en vue du fort, une fois sa proie saisie, afin de réveiller l'attention des Hurons et des Français, pour les engager à la poursuite. Le canot poursuivi devait se diriger vers un endroit de la côte où une embuscade de onze canots était dressée.

On avait placé en même temps dans le bois, en arrière de la ville, une troupe de plusieurs centaines de guerriers et, dans le voisinage de l'embuscade des onze canots, une flottille de canots bien montés. On espérait ainsi attirer les Français et les Hurons par une suite de petits engagements hors du fort et alors on aurait fait marcher sur la ville dégarnie le gros de l'armée iroquoise.

Ce plan, plein d'habileté stratégique, ne réussit pas. Personne ne sortit du fort; le premier canot attendit vainement une proie, et tous ne voyant rien venir s'ennuyèrent et chacun prit son côté. Dans cette suspension d'armes, quelques Hurons, devenus Iroquois, eurent des rapports avec leurs frères de Trois-Rivières. Un Huron, associé aux Agniers, avait même une fille dans le fort; le père et la fille se rencontrèrent; celle-ci fit part à son père d'un succès que les Hurons avaient eu à Montréal et de la prise d'un chef iroquois qu'on devait mener prochainement à Québec.

Les Iroquois étaient partout; ils venaient même de faire prisonniers, à Sillery, le Père Poncet et un jeune Français, surpris, alors qu'occupés dans un champ à sauver la récolte d'une pauvre femme dont le mari était récemment mort; et ils avaient réussi à échapper aux Français qui les avaient poursuivis et à conduire leurs deux prisonniers dans leurs pays. D'un autre côté, comme on vient de le voir, ils avaient essuyé une défaite près de Montréal.

On était donc au plus fort de la guerre, lorsque, tout à coup, sans cause apparente, les Iroquois demandèrent la paix et suspendirent, du moins à Trois-Rivières où était le gros de leurs bataillons, tout acte d'hostilité.

Le chef huron, Auatté, qui avait défait les Iroquois, descendait avec son prisonnier et il était arrivé près des Trois-Rivières, lorsque, juste au moment où il disait au chef agnier, son captif, qu'il aurait la vie sauve et que les chrétiens ne faisaient ni souffrir ni mourir leurs prisonniers de guerre; il est environné de canots iroquois qui s'emparent de lui, de son captif et des ses gens.

Le vieil Auatté fut fort surpris de voir les Iroquois le traiter avec déférence, lui proposer la paix, et le remettre de suite en liberté en lui donnant un canot et des armes pour l'engager à continuer son chemin vers Trois-Rivières, avec prière d'y entamer pour eux des négociations de paix.

Les Français firent bon accueil à ces propositions; mais la première condition qu'ils posèrent pour entamer les négociations fut la mise immédiate en liberté du Père Poncet et de son compagnon.

Les Iroquois expédièrent de suite des canots vers le pays des Agniers pour ramener le Père et le jeune Français. Le jeune homme, qui se nommait Franchetot, avait déjà été mis à mort, après avoir subi bien des tortures au milieu desquelles le bon et brave enfant chantait l'*Ave Maris Stella*. Le Père Poncet, lui, avait été passé à la file, avait eu un doigt coupé et plusieurs autres doigts brûlés dans le calumet; finalement il avait été donné comme esclave à une vieille femme qui le traitait bien et au moment où les envoyés de paix arrivèrent pour réclamer le Père, celui-ci était chez les Hollandais, où la vieille lui avait permis d'aller pour se procurer quelques habits.— Disons en passant que le bon gouverneur d'Orange Van-Culer, et l'excellent Dominus Joannes Megapoleusis n'étaient plus là; ils étaient remplacés par des gens moins généreux qui reçurent mal le bon Père.— Cependant le Père Poncet eut le bonheur de frapper à la porte d'une vieille dame écossaise qui le reçut avec bonté, le logea quelques jours, le fit soigner par un médecin et l'habilla à la hollandaise. Le Père revint avec les envoyés de la troupe iroquoise du parti des Trois-Rivières et reparut à Québec affublé des vêtements hollandais d'un bourgeois d'Amsterdam; ce qui amusa quelque peu les Français, heureux de le voir revenir au milieu d'eux.

La Mère de l'Incarnation dit à propos de ces propositions de paix si inattendues que la Nouvelle-France semble avoir été un pays spécialement gardé par la Providence; c'est justement au moment qu'on semble désespérer de tout, remarque-t-elle, que surgissent des événements favorables et c'est quand on croit toucher à des temps prospères que viennent les épreuves les plus sensibles.

(8) Le jour de la nomination de M. de Frontenac, 7 avril, Mme de Sévigné écrivait à sa fille: "Ayez une vue du Canada comme d'un bien qui n'est plus à portée; M. de Frontenac en est le possesseur. On n'a pas toujours de pareilles ressources; mais quoi que votre philosophie vous fasse imaginer, c'est une triste chose que d'habiter un nouveau monde, et de quitter celui qu'on connaît et qu'on aime pour aller vivre dans un autre climat avec gens qu'on serait fâché de connaître en celui-ci. "On est de tout pays"; ceci est de Montaigne; mais, en disant cela, il était bien à son aise dans sa maison." (Lettres de Mme de Sévigné, édit. de Monmerqué, t. III, p. 7.) Il est facile de prévoir la douleur de Mme de Sévigné si Mme de Grignan était venue au Canada. Que de lamentations et de pleurs! Quelles charmantes lettres cette cruelle séparation nous aurait valu, et qu'il serait intéressant aujourd'hui de voir les hommes et les choses du Canada appréciés par Mme de Sévigné!